

En Clair :

Les CPAS

29 JUIN

En Clair – Cap Adulte

Conceptualisation : Sam Noirot

Vous êtes-vous déjà senti perdu face aux multiples aides sociales des CPAS ?

Vous êtes-vous déjà posé des questions comme :

Existe-t-il une aide possible à ma situation ?

Quels sont les services d'un CPAS ?

Comment introduire ma demande ?

Ces questions sont tout à fait légitimes quand on voit les multiples possibilités d'un CPAS.

À travers ce nouveau En Clair, nous vous proposons de vous éclairer sur le champ d'action des CPAS.

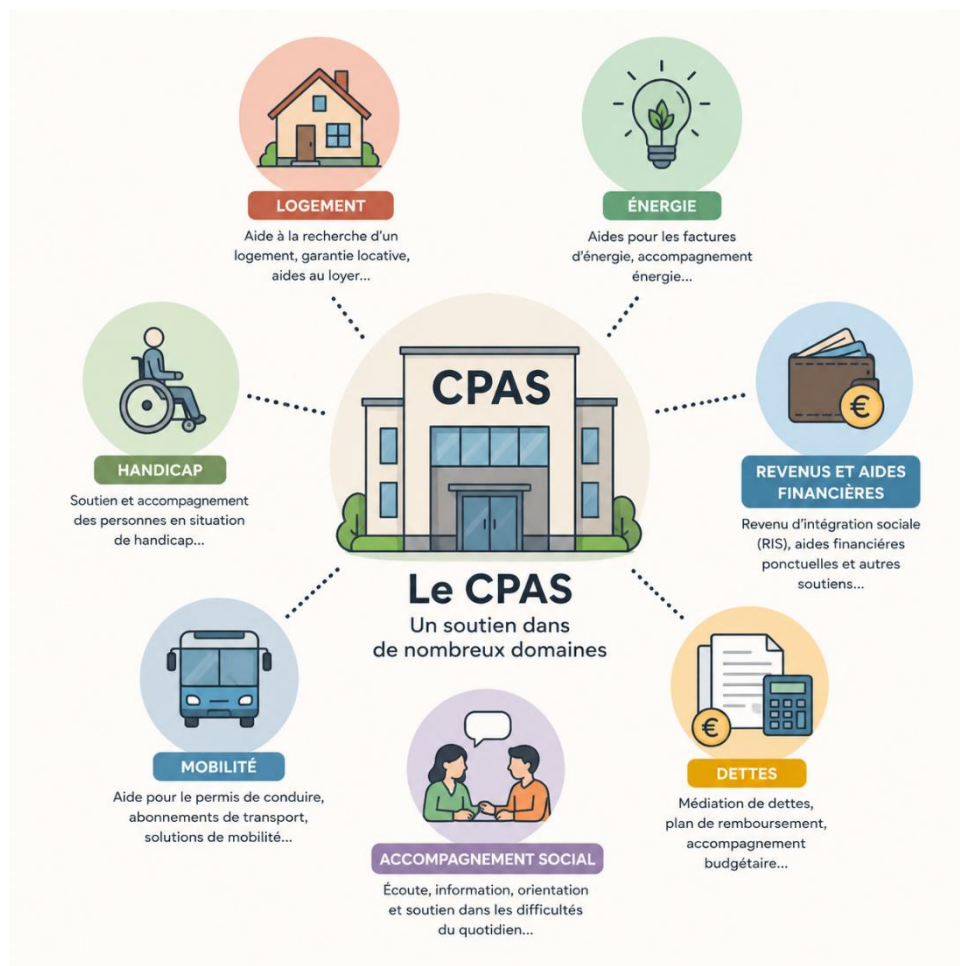
Nous allons découvrir ensemble les missions des CPAS, les aides qu'ils proposent et la manière dont ils peuvent accompagner certaines situations de vie quotidienne.

À propos de cette capsule.

Les missions des CPAS sont nombreuses et concernent des publics très différents.

Dans le cadre d'En Clair – Cap Adulte, les exemples présentés dans cette capsule ont été choisis principalement pour illustrer des situations susceptibles d'être rencontrées par de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans.

Cette capsule n'a donc pas pour objectif de présenter l'ensemble des missions des CPAS, mais d'en expliquer les grandes lignes à travers des situations concrètes.



Tout d'abord, abordons le sujet avec un peu de théorie.

Qu'est-ce qu'un CPAS ?

Le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) est un organisme officiel rattaché à chaque commune et certaines villes.

L'objectif principal est de veiller au bien-être des personnes en difficulté en leur donnant accès, lorsque les conditions sont réunies, à un accompagnement social et à certaines formes d'aide.

En clair, il s'agit de l'organisme communal chargé d'accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou financières.

Le champ d'action des CPAS consiste à offrir des services adaptés aux besoins individuels ou familiaux.

Bon à savoir.

La compétence d'un CPAS vis-à-vis d'une personne est déterminée par son lieu de résidence principal. Et pas nécessairement là où la personne est domiciliée. Le domicile détermine la compétence, mais seulement dans certaines matières.

Afin de présenter les missions des CPAS, nous allons vous présenter quelques mises en situation fictives.

Les aides financières

Situation 1

Imaginons le cas d'une personne dans une famille dont les relations familiales sont compliquées.

Pour votre bien-être social, il est important de pouvoir prendre votre envol et quitter le domicile familial.

Cependant, vous êtes encore aux études et ne pouvez assumer un logement financièrement parlant.

Vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS afin que votre situation soit analysée. Si les conditions sont réunies et après décision du conseil de l'action sociale, une aide financière ou un revenu d'intégration pourrait vous être accordé.

Le CPAS peut également intervenir dans la constitution de la garantie locative du logement.

Situation 2

Vous êtes jeune étudiant finissant vos études.

Une entreprise souhaite vous engager.

Cependant, le lieu de travail est difficile d'accès en transports en commun.

Le permis de conduire devient indispensable pour accepter l'emploi.

Dans certaines situations, le CPAS peut intervenir financièrement dans un projet de mobilité, notamment lorsqu'un permis de conduire est nécessaire à l'insertion sociale ou professionnelle.

Chaque situation est examinée individuellement.

Situation 3

Nous arrivons au début de l'hiver.

Vous vivez seul avec des revenus modestes.

Malheureusement, votre chaudière tombe en panne de mazout et vous n'avez pas les moyens d'assumer une dépense aussi importante.

Vous pouvez alors passer la porte du CPAS afin d'y introduire une demande d'aide ponctuelle liée au chauffage.

Dans certaines situations, le CPAS peut intervenir financièrement via différents dispositifs d'aide à l'énergie.

Chaque demande fait toutefois l'objet d'une analyse individuelle au regard de votre situation.

Situation 4

Au fil des mois, plusieurs factures commencent à s'accumuler.

D'abord une facture d'énergie.

Puis un rappel de télécommunication.

Puis une facture médicale.

Malgré vos efforts, vous n'arrivez plus à faire face à l'ensemble de vos dépenses.

Dans certaines situations, le CPAS peut mettre en place un service de médiation pour vous accompagner dans le règlement de vos dettes.

L'objectif est de rechercher des solutions réalistes afin de retrouver progressivement une situation financière stable.

L'aide éventuelle dépendra de l'analyse de votre dossier.

Situation 5

Vous venez de perdre votre emploi.

Vous avez lancé les démarches auprès du service chômage de votre syndicat pour bénéficier de revenus.

Cependant, les démarches prennent du temps et vous devez continuer de faire face à votre situation financière.

Vous pouvez pousser la porte du CPAS afin d’y demander une avance sur vos revenus du chômage afin de ne pas vous retrouver sans revenus.

Dans certains cas, le CPAS peut accorder cette avance le temps de la régularisation de votre dossier au chômage.

L’aide éventuelle dépendra de l’analyse de votre dossier.

Les aides sociales

Situation 1

Vous êtes une personne en situation de handicap.

Certaines difficultés liées à votre état de santé compliquent votre quotidien ainsi que votre recherche d’emploi.

Vous ne savez pas vers quel organisme vous tourner ni quelles démarches entreprendre.

Vous pouvez pousser la porte d’un CPAS afin de bénéficier d’un accompagnement social.

Dans certaines situations, le CPAS peut vous aider à identifier les dispositifs adaptés à votre situation et vous orienter vers les organismes compétents.

Chaque demande fait toutefois l’objet d’une analyse individuelle au regard de votre situation.

Situation 2

Vous vivez avec votre famille dans un logement que vous devez prochainement quitter.

Malgré vos recherches, vos revenus modestes compliquent l’accès à un nouveau logement.

Vous ne savez plus vers qui vous tourner.

Vous pouvez pousser la porte d’un CPAS afin de bénéficier d’un accompagnement dans votre recherche de logement.

Dans certaines situations, le CPAS peut vous orienter vers les solutions adaptées à votre situation et vous aider dans vos démarches administratives.

Le CPAS évaluera votre situation avant toute décision.

Situation 3

Suite à un conflit familial important, vous ne pouvez plus compter sur le soutien de votre entourage.

Vous vous retrouvez isolé et ne savez pas vers qui vous tourner.

Dans certaines situations, le CPAS peut proposer un accompagnement social afin d’évaluer votre situation et de rechercher des solutions adaptées.

Chaque situation est examinée individuellement.

Situation 4

Vous quittez le domicile familial et devez effectuer plusieurs démarches administratives.

Changement d'adresse, mutuelle, recherche d'emploi, demande d'aides, etc.

Vous ne savez pas par où commencer.

Dans certaines situations, le CPAS peut vous accompagner dans vos démarches administratives et vous orienter vers les organismes compétents.

L'aide éventuelle dépendra de l'analyse de votre dossier.

Situation 5

Vous devez consulter un spécialiste ou suivre un traitement médical.

Les frais annoncés vous inquiètent et vous ne savez pas quelles aides existent.

Dans certaines situations, le CPAS peut vous informer sur les dispositifs existants et vous orienter vers les services compétents.

Le CPAS évaluera votre situation avant toute décision.

Bon à savoir :

Les CPAS peuvent également intervenir dans d'autres domaines spécifiques, notamment l'accompagnement de personnes nouvellement arrivées en Belgique ou rencontrant des difficultés d'intégration sociale.

Le champ d'action des CPAS est bien plus vaste que les quelques exemples présentés dans cette capsule.

Selon les situations, ils peuvent également intervenir dans l'accompagnement des personnes âgées ou encore d'autres formes d'aide sociale prévues par la législation.

Nous venons de donner un aperçu du rôle et des missions des CPAS.

Il n'est évidemment pas possible de décrire toutes les situations dans lesquelles les CPAS sont compétents.

Mais nous avons tenté d'en éclaircir les grandes lignes à travers ces quelques mises en situation.

En clair, qu'avons-nous appris ?

Les CPAS peuvent intervenir dans de nombreux domaines :

- ✓ Logement

-
- ✓ Revenus et aides financières
 - ✓ Mobilité
 - ✓ Énergie
 - ✓ Médiation de dettes
 - ✓ Handicap
 - ✓ Accompagnement social
 - ✓ Etc.

Pour satisfaire à la demande sociale des personnes qui les sollicitent, ils ont divers moyens concrets de les aider.

- ✓ RIS (Revenus d'intégration Sociale)
- ✓ Aides financières ponctuelles
- ✓ L'accompagnement budgétaire et social
- ✓ L'orientation
- ✓ Etc.

Attention : Les aides financières octroyées par les CPAS sont souvent remboursables en fonction des possibilités de la personne. Et ce, afin de permettre la responsabilisation de celle-ci.

De plus, le CPAS dispose d'un délai de 30 jours pour examiner votre dossier. En cas de désaccord avec la décision du conseil du CPAS, vous avez un droit de recours auprès du tribunal du travail compétent dans votre région.

Comment introduire une demande ?

Les CPAS étant des organismes très sollicités, il est généralement préférable de demander rendez-vous afin de rencontrer l'assistant social compétent dans votre situation.

Suite à ce rendez-vous, votre situation sera analysée par le CPAS. Selon la nature de votre demande et les procédures applicables, une décision pourra être prise concernant l'aide sollicitée.

Lors du premier rendez-vous, il est généralement utile de se munir des documents permettant d'expliquer sa situation (carte d'identité, preuves de revenus, factures, contrats ou tout autre document pertinent).

Nous voici à la fin de ce En Clair dédié aux CPAS.

Nous espérons vous avoir éclairé sur le sujet. Selon les situations, il n'est pas toujours facile de pousser la porte d'un CPAS. Demander de l'aide n'est ni une faiblesse ni un échec. Les travailleurs sociaux sont là pour vous accompagner lorsque certaines difficultés deviennent trop lourdes à porter seul.

À bientôt !

Remerciements particuliers

À Madame Marie-Ange Laloux (Assistante sociale dans un CPAS) pour la relecture et les remarques précieuses.

Sources

Cette capsule a été rédigée à partir d'informations issues du Service Public de Programmation Intégration Sociale (SPP IS), de CPAS Online (Union des Villes et Communes de Wallonie) ainsi que du portail officiel Belgium.be.